

## Retraite : une semaine d'informations gratuites pour les femmes

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la plateforme de conseil Sapiendo informera gratuitement ces dames grâce à un numéro de téléphone dédié, du 8 au 12 mars.



Crédit: iStock.

Une multitude d'interrogations entourent la retraite. Pour aider les futures et actuelles retraitées à y voir plus clair, la plateforme de conseils, d'analyses et de prestations retraite sur-mesure Sapiendo lance une opération, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Un communiqué publié le mercredi 3 mars précise que toute la semaine du lundi 8 mars au vendredi 12 mars, de 12 h à 14 h, les femmes pourront poser toutes les questions qui les taraudent. Pour cela, elles n'auront qu'à composer le 01 76 43 04 98, un numéro gratuit spécialement mis à leur disposition. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

A l'autre bout du fil, des conseillers répondront à des questions aussi variées que l'impact d'un congé parental ou d'un emploi à temps partiel sur vos futurs droits à la retraite ou à propos de la pension de réversion. Cette dernière, par exemple, ne concerne que les couples mariés. Ceux qui vivent en concubinage ou sont pacsés ne pourront pas y prétendre, en cas de veuvage.

Les auteurs de violences conjugales ne peuvent plus toucher la pension de réversion

[Visualiser l'article](#)

Depuis décembre 2019, le conjoint ou ex-conjoint condamné pour des violences conjugales ne peut plus non plus toucher de pension de réversion. Adoptée contre l'avis du gouvernement, la disposition vise aussi bien les pensions de réversion de base versées par le régime général (salariés, commerçants et artisans), que les régimes des fonctionnaires civils et militaires, la Mutualité sociale agricole (salariés et exploitants agricoles). Les régimes affiliés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL, libéraux, exception faite des avocats), sont également concernés.